



À l'attention de Monsieur François Bayrou
Maire de Pau
Hôtel de Ville
Place Royale
64000 PAU

Objet : Recours gracieux – Non-respect de l'article L.228-2 du Code de l'environnement dans le cadre du réaménagement de l'avenue du Loup à Pau

Monsieur le Maire,

L'objet de l'association Pau à Vélo est de favoriser le vélo et les autres mobilités actives sur le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. L'association Pau à vélo est membre de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et représentant de l'Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes pour les Pyrénées Atlantiques.

C'est dans ce cadre que notre association veille au respect de la réglementation en vigueur et à la sécurisation des itinéraires empruntés par les cyclistes. C'est dans ce cadre que notre association vous adresse par ce courrier un recours gracieux, relatif aux travaux de réaménagement actuellement prévu sur l'avenue du Loup à Pau.

Ces travaux, bien que participant sans doute à une volonté d'amélioration du cadre urbain, semblent ne pas respecter les obligations prévues par l'article L.228-2 du Code de l'environnement, lequel impose que « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes ou de zones de rencontre ».

A ce jour, il apparaît qu'aucun aménagement n'est prévu sur cette avenue, malgré la réduction de la taille de la chaussée et la création de 39 places de stationnement, obligeant les cyclistes à partager la chaussée avec un flux automobile compris entre 6000 et 7000 véhicules / jour, ce qui va à l'encontre des recommandations du CEREMA.




 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR) 		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

FIGURE 1 : TABLEAU D'AIDE A LA DECISION. CEREMA, RENDRE SA VOIRIE CYCLABLE. MAI 2021

Ce manquement est d'autant plus regrettable qu'il compromet les efforts nécessaires à l'échelle locale pour atteindre les objectifs du PDU (une part modale de 10% visée en 2030 pour le vélo), pour réduire les émissions de CO2 et de particules fines et pour améliorer la qualité de vie urbaine.

Dans ce contexte, et au regard du droit en vigueur, je vous demande de bien vouloir réévaluer le projet de réaménagement de l'avenue du Loup afin d'y intégrer des aménagements cyclables conformes aux prescriptions de l'article L.228-2. Une telle révision permettrait de concilier développement urbain, respect de la législation environnementale et attentes des usagers.

Notre association se tient à votre disposition pour faire part de notre expertise d'usagers dans ce domaine et vous conseiller sur les solutions techniques envisageables. Faute de réponse à ce courrier dans un délai de deux mois, nous vous informons que nous nous réservons le droit de former un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association Pau à Vélo

Jocelyn Mounié

Françoise Séger

Administrateurs de Pau à Vélo